



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE

UN/SG COLLECTION



Distr.  
LIMITEE  
A/C.1/31/L.2  
20 octobre 1976  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session  
PREMIERE COMMISSION  
Points 31 et 32 de l'ordre du jour

COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE  
L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

ELABORATION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE SUR LES PRINCIPES  
REGISSANT L'UTILISATION PAR LES ETATS DE SATELLITES ARTIFICIELS  
DE LA TERRE AUX FINS DE LA TELEVISION DIRECTE

Incidences administratives et financières du projet de résolution  
publié sous la cote A/C.1/31/L.1

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153  
du règlement intérieur

1. Aux termes des paragraphes 1 et 9 du dispositif du projet de résolution publié sous la cote A/C.1/31/L.1, l'Assemblée générale ferait siens le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/31/20) et le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales dont il est fait mention au paragraphe 46 de ce rapport ainsi qu'aux paragraphes 84 à 98 du rapport du Sous-Comité scientifique et technique du Comité (A/AC.105/170).
2. Les incidences financières de l'exécution du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en 1977 seraient les suivantes :

Séminaires/stages de formation

1) Séminaire de l'ONU sur les applications de la télédétection dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture, de l'occupation du sol et des ressources en eau à l'intention des Etats Membres des régions de la CESAP et de la CEAO, devant avoir lieu à Karachi (Pakistan) du 17 au 20 janvier. Vingt participants originaires de pays en développement y assisteraient et recevraient une aide financière sous la forme d'une contribution à leurs frais de voyage ou d'une indemnité journalière de subsistance pendant la durée du séminaire.

Ce séminaire serait organisé par l'Organisation des Nations Unies en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et serait accueilli par le Gouvernement pakistanais.

2) Stage international sur les applications de la télédétection aux ressources renouvelables, devant avoir lieu au siège de la FAO à Rome, pendant trois semaines, en avril et mai 1977. Vingt participants originaires de pays en développement seraient choisis pour ce stage de formation et recevraient une aide financière sous la forme d'une contribution à leurs frais de voyage ou d'une indemnité journalière de subsistance.

Ce programme serait organisé en coopération avec l'UNESCO et d'autres Etats Membres désireux de fournir leur assistance à cette fin.

3) Séminaire de formation ONU/FAO sur les applications de la télédétection à l'agriculture et aux ressources naturelles, devant avoir lieu en Bolivie, pendant deux semaines, à l'intention des Etats Membres de la région de la CEPAL. Vingt participants originaires de pays en développement y assisteraient et recevraient une aide financière sous la forme d'une contribution à leurs frais de voyage et d'une indemnité journalière de subsistance.

Ce programme serait organisé en coopération avec l'UNESCO.

4) Séminaire/stage de formation de l'ONU sur les applications de la télédétection: ce séminaire, d'une durée de trois semaines, serait accueilli par le Gouvernement soviétique et aurait lieu à Bakou. Il s'agirait d'un séminaire interrégional, pour lequel on choisirait 30 participants originaires de pays en développement. Une assistance financière leur serait fournie sous la forme d'une contribution à leurs frais de voyage ou d'une indemnité journalière de subsistance.

#### Réunion d'étude

5) Réunion d'étude technique ONU/UNESCO devant avoir lieu en Inde pour examiner les résultats de l'Expérience de télévision éducative par satellite (SITE). Il s'agirait d'une réunion interrégionale organisée à l'intention des pays en développement qui s'intéressent à l'utilisation des systèmes de télévision par satellite au service de l'enseignement et du développement. La réunion d'étude serait accueillie par le Gouvernement indien et une aide financière serait fournie à 20 participants originaires de pays en développement.

#### Instructeurs/documentation

6) On recruterait des spécialistes des applications des techniques spatiales pour servir d'instructeurs lors des séminaires et stages de formation et pour établir la documentation nécessaire. Il faudrait en particulier s'assurer les services de trois spécialistes/consultants pour le stage international de Rome. Le coût de leurs frais de voyage et de leurs indemnités de subsistance serait pris en charge par l'ONU.

Déplacements

7) Le spécialiste et des fonctionnaires de la Section des applications des techniques spatiales (Division de l'espace extra-atmosphérique) participeraient à l'exécution des programmes indiqués ci-dessus ainsi qu'à des conférences et réunions internationales et se rendraient dans certains pays aux fins de l'élaboration de programmes futurs.

3. En résumé, l'adoption du projet de résolution publié sous la cote A/C.1/31/L.1 aurait des incidences financières dont le montant total est estimé à 100 000 dollars. Etant donné qu'un montant de 193 200 dollars a été approuvé pour l'exercice biennal 1976-1977 au titre du programme de travail relatif aux applications spatiales et que le montant des crédits ouverts pour 1976 a été de 95 714 dollars, le solde disponible pour le programme de 1977 s'élève à 97 486 dollars.

Le Secrétaire général s'efforcera d'exécuter le programme dans les limites de ce montant. Dans ces conditions, il ne serait pas nécessaire de demander l'ouverture de crédits supplémentaires.

-----